

**RAPPORT ANNUEL
DU POINT DE CONTACT
NATIONAL BELGE
2011-2012**

A. ORGANISATION INSTITUTIONNELLE

Le Point de Contact National belge se situe au sein du SPF Economie, PME, Classes moyennes et Energie,
Direction Générale Potentiel Economique,
Rue du Progrès 50
1210 Bruxelles
Belgique
Tél. : 0032 2 277 72 82
Fax : 0032 2 277 53 06
E-mail : colette.vanstraelen@economie.fgov.be

Le Point de contact national belge a été créé en 1980 et a une composition tripartite réunissant des délégués de l'administration fédérale et des administrations régionales, de trois organisations représentatives des employeurs et de trois organisations interprofessionnelles des travailleurs constituées sur le plan national, représentées au Conseil Central de l'Economie et au Conseil National du Travail.

Siègent comme membres du point de contact national :

Le Président du Point de contact national : Monsieur M. Van Hende, Directeur général honoraire du SPF Economie, PME, Classes moyennes et Energie.

La Secrétaire : Mme C. Vanstraelen, Conseiller auprès du SPF Economie, PME, Classes moyennes et Energie, assistée de Mr R. Haffar, Attaché auprès du SPF Economie, PME, Classes moyennes et Energie.

Un représentant des services publics fédéraux cités ci-après :

- SPF Economie, PME, Classes moyennes et Energie
- SPF Emploi, Travail et Concertation sociale
- SPF Justice
- SPF Finances
- SPF Santé publique, Sécurité de la Chaîne alimentaire et Environnement
- SPF Affaires étrangères

Un représentant de chaque autorité régionale :

- Région flamande
- Région wallonne
- Région de Bruxelles-Capitale

Un représentant des organisations patronales suivantes :

- FEB (Fédération des Entreprises de Belgique)
- Agoria (Fédération de l'Industrie technologique)

- Essenscia (Fédération belge des Industries chimiques)

Un représentant des organisations syndicales suivantes :

- CSC (Centrale des Syndicats Chrétiens)
- FGTB (Fédération Générale du Travail de Belgique)
- CGSLB (Centrale Générale des Syndicats Libéraux de Belgique)

B. INFORMATION ET PROMOTION

Le PCN belge utilise comme principales sources d'information un site internet et un dépliant. Ce dernier a pour objectif de faciliter la diffusion d'informations sur toute une série d'événements organisés autour de thèmes différents des Principes directeurs de l'OCDE mais qui y sont néanmoins liés.

Le PCN belge participe également tout au long de l'année à différentes activités en lien avec la responsabilité sociétale des entreprises.

C. MISE EN ŒUVRE DANS DES CIRCONSTANCES SPECIFIQUES.

En 2012, il n'y a pas eu de dossier introduit ou de communiqué de presse.

REUNIONS

Le PCN a tenu xx réunions plénières au cours de l'année.

D. DIVERS

Le 27 juin 2012, le PCN a, en présence de Monsieur Johan Vande Lanotte, Ministre de l'Economie, organisé un séminaire sur la Responsabilité sociétale des entreprises.

Les thèmes abordés étaient:

- Les principes directeurs de l'OCDE après leur dernier réexamen, par Monsieur Roel Van Nieuwenkamp, Président du groupe OCDE du comité d'investissement ;
- Le rôle du Point de contact national belge, par Monsieur Marc Van Hende et Madame Colette Vanstraelen, respectivement Président et Secrétaire du point de contact national ;
- Le Guide OCDE sur le devoir de diligence relatif à la chaîne d'approvisionnement de certains minéraux, par Madame Lahra Liberti, OCDE Paris
- Le devoir de diligence d'un point de vue de la responsabilité sociale des entreprises et de la gestion de la chaîne, par le professeur Bernard Mazijn ;